



# Engagements pour une Europe durable pour la prochaine législature européenne

En juin prochain, les citoyens des 27 états membres de l'Union européenne seront appelés à élire leurs représentants au Parlement européen pour la législature 2009-2014.

Ces élections ont lieu dans le contexte d'une crise multiforme, financière et partant sociale et économique dont l'ampleur en fait une crise écologique sans doute même une crise de civilisation. L'Union européenne, par ses choix de développement non durable a sa part de responsabilité dans cette crise écologique mondiale. Ces élections sont l'occasion d'une révision courageuse et volontariste de ses choix.

Un développement plus durable doit devenir la pierre angulaire de la nouvelle construction européenne, seule réponse véritable à la crise. La définition de nouveaux objectifs politiques répondant concrètement à la crise doit prendre en compte les mouvements qui mûrissent dans la société civile. Déjà de nombreux citoyens œuvrent à une Europe-projet pour changer le monde et sortir de l'impasse où nous a conduit l'Europe-marché. L'Europe peut jouer un rôle exemplaire dans la promotion de modes de production, de distribution et de consommation plus durables, tant au plan interne que dans les négociations internationales sous l'égide de l'ONU. Elle peut favoriser la mise en place, à cette échelle, de modes de régulation qui dépassent le champ du commerce pour assurer à l'humanité la protection et l'accès à tous des biens publics mondiaux.

Depuis le traité de Maastricht de 1992, le Parlement européen a vu ses compétences environnementales renforcées par l'instauration de la procédure de co-décision et il est ainsi devenu le meilleur allié des citoyens en matière d'environnement et de santé.

Nous demandons aux candidats aux élections européennes de s'engager en faveur d'un nouveau modèle de développement, socialement équitable, respectueux des ressources planétaires, et économiquement viable, articulé autour des axes de transition suivants :

## **1. des règles et instruments économiques compatibles avec le développement durable**

- révision du pacte de stabilité pour prendre en compte des critères de DD
- une politique budgétaire volontariste reposant sur des indicateurs de DD
- révision du système européen de comptabilité nationale dans l'esprit de la « commission Stiglitz » post-Grenelle
- audit parlementaire sur la gouvernance des institutions financière et monétaire européennes.
- proposition parlementaire pour une fiscalité écologique ( taxe carbone)
- analyse systématique du cycle de vie et promotion des investissements énergétiques
- développement de l'économie solidaire et du commerce équitable

## **2. coopération « Nord Sud » fondée sur réciprocité et partage**

- respect des engagements du Millenium
- prévenir la crise alimentaire en appuyant le développement de politiques agricoles qui respectent la souveraineté alimentaire et garantissent à tous l'accès à une alimentation suffisante et saine
- inclure dans la négociation post-Kyoto des mécanismes de solidarité et réviser les mécanismes de développement propre, afin de permettre aux pays moins riches d'être des acteurs à part entière de la lutte contre le changement climatique et de combattre leur propre vulnérabilité
- développer les transferts de connaissances et de technologies y compris dans le domaine de la santé
- création d'un fonds pour le DD
- fonder la diplomatie sur les droits de l'homme
- repenser la question des migrations et du développement et ratifier la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles

## **3. des politiques sectorielles tournées vers le développement durable et cohérentes entre elles**

- mise en cohérence des politiques socio-économiques et écologiques de l'UE (convergence stratégies de DD et de Lisbonne),
- garantie de l'accès aux biens essentiels et services dans les domaines de :
  - l'agriculture et l'alimentation
  - l'énergie et le climat
  - la préservation des ressources naturelles
  - le logement
  - les transports
  - l'aménagement de l'espace, villes et régions
  - la santé
  - la culture

Dans tous les domaines de compétence de l'Union, face aux disparités et aux différences entre les pays membres de l'Union (justice, droits sociaux, éducation, accès aux soins, l'Europe doit choisir le mieux-disant et refuser les compromis aboutissant au plus petit commun dénominateur. L'Europe doit affirmer son ambition de faire de sa diversité une richesse allant bien au-delà des facilités d'une zone de libre-échange. Echange libre oui, mais pour tout ce qui peut améliorer la vie des citoyens d'une Europe nouvelle et forte.

L'ensemble de ces politiques doivent donner les moyens d'une gestion durable des ressources naturelles : celles de l'hydrosphère (continentales et marines), celles de l'atmosphère, celles de la biosphère et celles de la pédosphère, tout en permettant à tous les citoyens de « vivre mieux ».

#### **4. de nouvelles règles de gouvernance et de fonctionnement**

- nomination auprès du Président de la Commission d'un Commissaire adjoint chargé du développement durable
- évaluation par le Parlement des stratégies de développement durable et de croissance (stratégie de Lisbonne)
- renforcement de la démocratie participative, confirmant le rôle des populations comme parties prenantes et acteurs de développement durable.
- reconnaissance des espaces de délibération participative et de leur compétence sur des sujets touchant au développement durable à tous les niveaux : au niveau local et régional (agendas 21 + plans énergie climat territoriaux)) mais aussi aux autres niveaux, notamment européen
- organisation de la remontée vers les instances de l'union des volontés exprimées par les citoyens dans ces espaces de délibération,
- extension des droits (droits et services sociaux) et sanction de leur non respect
- en conformité avec la convention d'Aarhus, possibilité pour les citoyens d'avoir accès à la justice européenne sans passer par le filtre de la Commission